



Club de Tir Marennais

Route du Bournet - Saint-Just-Luzac

05.46.85.66.06
(aux heures d'ouvertures du club)

Qu'est-ce qu'EDEN ?

L'Espace Dématérialisé d'Enregistrement National (EDEN) est un portail numérique qui permet aux adhérents de la Fédération Française de Tir d'obtenir leur licence fédérale dématérialisée.

Le portail EDEN vous permet de :

- Récupérer votre licence dématérialisée (une fois validée et payée par l'association) ;
- Télécharger votre certificat médical (pour renouveler ou prendre votre licence) ;
- Mettre à jour vos coordonnées personnelles ;
- Consulter le contrat d'assurance lié à la licence fédérale ;
- Consulter les informations relatives à votre association.

Qu'est-ce que le SIA ?

Le Système d'Informations sur les Armes est un portail du Service Central des Armes et Explosifs (organe du Ministère de l'Intérieur) qui permettra aux détenteurs légaux d'armes à feu d'effectuer leurs démarches auprès de l'administration.

EDEN

La 1ère fois, vous devez tout d'abord activer votre compte EDEN.

Un mode d'emploi est disponible besoin. (<https://eden.fftir.org/assets/file/Guide%20UtilisateursEden.pdf>)

A noter qu'il est indispensable que votre club de tir ait enregistré une adresse email valide sur ITAC pour votre compte, donc si vous avez un problème à cette étape, il faut se rapprocher de votre association afin de mettre à jour cette adresse.

Une fois le compte activé, vous pourrez faire vous-mêmes des modifications sur vos données personnelles.

Vous devez avoir incorporé votre photo dans votre espace EDEN.

Elle servira pour l'édition de votre licence de tir dématérialisée.
Elle n'est à renouveler que si vous le souhaitez.

Vous devez enregistrer votre certificat médical dans votre espace EDEN.

Il doit dater de moins d'un an au moment du renouvellement de la licence.

Un conseil, conservez-en un exemplaire. En effet, en l'état actuel de l'écriture du Code de la Sécurité Intérieure, en cas de demande ou renouvellement d'autorisation, vous devrez produire, avec votre licence, ce certificat médical, faute de quoi vous devrez vous en faire délivrer un de moins d'un mois ([cf. Art R312-5 4b du CSI](#)).

ATTENTION :

L'impression du BADGE proposé par EDEN n'a rien à voir avec le BADGE imprimé par le Club